

# Déchèteries professionnelles en Auvergne-Rhône-Alpes

## Fondamentaux et facteurs de réussite





Espace collectif aménagé, clôturé et sécurisé, où les professionnels, artisans, commerçants, peuvent apporter leurs déchets triés en les répartissant dans des espaces ou conteneurs spécifiques (6 flux différenciés minimum) en vue de leur réemploi, leur valorisation ou en dernier recours de leur élimination

# Objectifs



- **Mieux trier et valoriser** les flux de déchets provenant des professionnels détenant de petites quantités ne leur permettant pas de contractualiser avec un prestataire
- **Répondre aux objectifs réglementaires** de réduction et de valorisation de déchets professionnels de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte
- **Maitriser les coûts** de gestion de déchets pour les collectivités
- **Répondre à la répartition particuliers/ professionnels** instaurée par les REP et mise en place dans les déchèteries
- **Améliorer la traçabilité** des déchets professionnels
- **Proposer aux professionnels un service adapté** : emplacement, horaires, sécurité, tarifs, temps passé sur le site

# Facteurs de réussite obligatoires



- Travail collaboratif du porteur de projet avec la collectivité afin de **définir les modalités d'arrêt de l'accueil des déchets professionnels en déchèterie publique**
- Éviter le **phénomène de concurrence** d'installations sur un même territoire
- Prise en compte des **déchets dangereux**
- Collaboration avec les **organisations professionnelles** pour la communication et la sensibilisation (CCI, CMA, CAPEB, FFB,...)
- Mise en place d'une **zone de réemploi** sur le site afin de favoriser la réutilisation et le réemploi de certains matériaux déposés (palettes, reste de carrelage, tourets...) via un partenariat avec des acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire



- **Réflexion territoriale** pour la mise en place d'un maillage de déchèteries professionnelle stratégiquement localisées sur un bassin de vie
- Installation du projet de déchèterie professionnel sur un **espace proposant d'autres services aux professionnels producteurs de déchets** (location de matériels, stockage de matériels, vente de produits recyclés, réutilisation de produits...)

# Déchets acceptés en flux séparés



- Les professionnels doivent pouvoir avoir accès à un service adapté à leurs activités. Ainsi, le nombre de flux proposés doit être suffisant
- Exemple :

Amiante	DEEE
Bois classe A	Huiles minérales (moteur ou autres)
Bois classe B	Mobilier
Bois classe C	Piles et accumulateurs
Cartons/papiers	Plâtre
Déchets dangereux spécifiques	Plastiques
Déblais et gravats	Polystyrène
Déchets verts	Menuiseries
Extincteurs	Verre
Ferrailles – Métaux ferreux – métaux en mélange	



- L'étude de faisabilité doit permettre de répondre aux facteurs de réussite ci-avant et notamment
  - ➔ Justifier le choix de la localisation
  - ➔ analyser les besoins locaux (entreprises cibles, flux, quantités de déchets)
  - ➔ Analyser les solutions concurrentes et les modalités de coordination avec la collectivité
  - ➔ Présenter les conditions de collecte, les exutoires
  - ➔ Définir les tarifs à appliquer (ces derniers doivent privilégier le tri en amont des déchets)
  - ➔ Définir les horaires d'ouverture
  - ➔ Analyser le contexte réglementaire
  - ➔ Présenter les outils de suivi de l'exploitation



- Les études de faisabilité des déchèteries professionnelles peuvent être accompagnées
  - ➔ Taux d'aide max. 30% (GE) à 50% (PME)
  - ➔ Plafond des coûts admissibles 50 k€
  
- Les investissements sont éligibles à l'AAP AURA déchets « Installations de tri et de valorisation des déchets en Auvergne Rhône Alpes »
  - ➔ Taux d'aide 30 % max.,
  - ➔ plafond des coûts admissibles 3 M€